



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL NATIONAL

Date : [26/01/2021]

Pays : Algérie

Description de la mission : Effectuer un diagnostic des secteurs prioritaires pour introduire la médiation comme pratique favorisant la cohésion sociale en Algérie.

Nom du projet : Appui au Conseil National Economique et Social d'Algérie

Durée de la mission : 35 jours travaillés sur un contrat de 4 mois à réaliser entre Février 2021 et Mai 2021.

Lieu d'intervention : Algérie

L'offre doit être soumise à l'adresse suivante _____ ou par courrier électronique à l'adresse _____ au plus tard le _____ (**date limite**).

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit ou par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus. [**L'entité chargée du recrutement au PNUD**] répondra par écrit ou par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

1. CONTEXTE

Le mouvement populaire enclenché en février 2019, a exprimé et affirmé les fortes aspirations du peuple algérien au changement, à la démocratie, à la justice sociale et économique et à l'État de droit. L'Etat s'est engagé dans des réformes politiques, sociales et économiques inscrites dans le plan d'action gouvernemental du nouveau président de la république, installé en décembre 2019.

Des réformes profondes deviennent plus urgentes avec la situation économique actuelle de l'Algérie, marquée par une baisse des revenus du pays, d'où la nécessité de mettre en place des mécanismes innovants pour rationaliser les efforts de l'Etat et créer des moyens alternatifs pour honorer les engagements de l'Etat envers la catégorie les plus vulnérables.

Comme dans la plupart des autres régions du monde, Covid-19 a perturbé le niveau de vie des citoyens algériens, a secoué les acteurs économiques, avec un impact social considérable sur les modes de vie. Après une transition politiquement chargée, quelques tensions persistent comme en témoigne la poursuite des manifestations du Hirak jusqu'à l'éclatement de la crise sanitaire du covid19.

Il est essentiel de mettre en place des structures et des mécanismes fiables pour un véritable partenariat - entre l'Etat et les citoyens, ainsi qu'entre les acteurs sociaux - de concertation et de dialogue permanent, responsable et pacifique pour assurer la cohésion sociale.

Afin de maintenir la cohésion sociale et de gérer les tensions sociales qui affectent la stabilité et l'économie de l'État, il est dans l'intérêt de toutes les parties de promouvoir les solutions les plus pratiques et les plus judicieuses, par la médiation et la conciliation.

Par ailleurs, le système judiciaire algérien, s'inspirant des principes de l'école moderne de défense sociale, considère également que l'impératif de répondre au principe de l'efficacité dans l'organisation et le fonctionnement du service public à travers l'appropriation de normes internationales et notamment celles en lien avec la mise en œuvre de modes alternatifs de règlement des conflits est devenue une nécessité pour la stabilité sociale du pays.

A cet égard, la législation du travail a consacré des mécanismes de dialogue social pour régler les conflits de travail. En effet, la loi 90-02 du 6 février 1990 relative à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail et à l'exercice du droit de grève prévoit plusieurs mécanismes et mesures pour le règlement des conflits collectifs dans le secteur économique et administratif et consacre le principe de dialogue dans le règlement des différends.

La promulgation du code de procédure civile et administrative en 2008 et son entrée en vigueur en 2009, a également consolidé plusieurs principes juridiques, notamment en ce qui concerne la consécration des modes alternatifs de règlement des litiges à l'instar de la médiation et la conciliation. Les parties disposent alors de trois possibilités extrajudiciaires afin de régler leurs différends : la conciliation, l'arbitrage et la médiation. Cette dernière est codifiée sous les articles 994 à 1005 du code des procédures civiles et administratives algérien.

Dans la réalité ces mécanismes sont souvent ignorés, ce qui mène à des situations de blocage comme c'est notamment le cas dans différents secteurs, en particulier la santé et l'éducation. C'est dans le meilleur intérêt de l'État, des entreprises, des travailleurs, des citoyens et des communautés en général. Le bien-être des citoyens, l'ordre public et la continuité du service public en dépendent.

Notons également l'existence de certaines pratiques traditionnelles algériennes comme le « Tajmaat », ou conseils de sages, pratique localisée notamment dans les régions de la Kabylie et Beni Mzab. Leur étude et compréhension serait également pertinente dans l'optique de leur inclusion dans un modèle national de cohésion sociale articulé autour de la médiation comme outil de dialogue.

La présente étude diagnostique s'inscrit dans l'appui du PNUD au Conseil National Economique et Social, et plus spécifiquement dans un processus de questionnement et de formulation d'une vision algérienne pour la médiation, comme outil de dialogue, d'inclusion, de participation et donc de cohésion sociale s'insérant pleinement dans un cadre humaniste de résolution des différends.

2. ÉTENDUE DES TRAVAUX, RESPONSABILITÉS ET DESCRIPTION ANALYTIQUE DES TRAVAUX PROPOSÉS

Dans le cadre du soutien apporté par le PNUD au CNES, l'expert(e) national(e) sera responsable de contribuer à la réalisation d'un diagnostic de la médiation en Algérie, dont la charge principale incombera à un(e) expert(e) international(e).

Afin de bien comprendre l'ambition générale du diagnostic et la contribution attendue dans le cadre des présents termes de références (TdR), il est vivement conseillé de consulter les TdR pour l'embauche de l'expert(e) international(e).

Il est attendu du diagnostic qu'il établisse un état des lieux de la médiation dans les différentes catégories de différends, une cartographie des parties prenantes à inclure dans l'approche Algérienne (notamment les institutions centrales et locales, les organisations de la société civile, les organisations syndicales et patronales ainsi que les structures communautaires) et enfin une identification des secteurs où introduire la médiation en priorité.

Plus spécifiquement et de manière non-exhaustive, l'expert(e) national(e) sera amené(e) à se concentrer sur les aspects suivants :

- Identifier les acteurs traditionnels et incontournables pour l'établissement d'un modèle algérien pour la médiation comme outil favorisant la cohésion sociale (on entend ici tous les types de médiation). Quelques exemples non-exhaustifs, incluent :
 - Les Ministères (Travail, Solidarité, Affaires Religieuses, Commerce, etc.) ;
 - Les Administrations décentralisées (Wilayas, Assemblée Parlementaires Communautaires, Cellules de Proximité de Solidarité, etc.) ;
 - Les Institutions et organismes publics (Médiateur de la République, Chambre Algériennes de Commerces et d'Industrie, etc) ;
 - Acteurs intermédiaires (organisations syndicales et patronales, etc.) ;
 - Acteurs traditionnels et communautaires (Imams, Tajmaat, etc.) ;
 - Organisations de la société civiles (ONGs, Associations, etc) ;
- Etablir un rapide état des lieux de la cohésion sociale selon les types de différends existants. Plus spécifiquement pour chaque type de différend, l'expert(e) national(e) évaluera l'état des relations sociales entre les parties de conflits commerciaux, du travail, environnementaux, familiaux, religieux, intercommunautaires etc. Cet état des lieux permettra d'informer une priorisation des types de médiation à introduire de manière prioritaire dans le pays.

- Etablir un état des lieux du cadre normatif existant et des barrières à la diffusion de la médiation en Algérie.
- Etablir un état des lieux de l'offre de formation. Il s'agit ici de l'offre de formation en médiation mais aussi de tout domaine pouvant être considéré comme connexe et pouvant faire l'objet d'une base pour l'établissement d'une filière éducative de la médiation en Algérie.

Dans cette optique il sera attendu du/de la candidate sélectionné(e) les éléments suivants (dans la limite des livrables décrits ci-dessous, les arrangements pratiques seront amenés à évoluer selon les besoins et priorités établis au cours de l'étude) :

1. La production d'un rapport initial établissant (max. 15 pages):
 - a. Les acteurs essentiels ;
 - b. Un état des lieux de la cohésion sociale selon les différents types de différend ;
 - c. Un état des lieux du cadre normatif ;
 - d. Un état des lieux de la formation en Algérie.
2. Un Rapport intermédiaire (max. 15-20 pages) : Identification des questions en suspens avec l'expert(e) international(e), le PNUD et le CNES et approfondissement du rapport initial afin de l'intégrer à l'étude diagnostique, dont la responsabilité tombe sous l'expert(e) international(e) ;
3. 1^{ère} version du rapport final : Suite à la participation à un atelier avec l'expert(e) international(e) et les principales parties prenantes de l'étude, les conclusions préliminaires de l'étude diagnostique sont enrichies en collaboration avec l'expert(e) international(e) ;
4. Contribuer à la finalisation du rapport final en collaboration étroite avec l'expert(e) international(e) ;
5. Objectif transversal : travailler en binôme avec un(e) consultant(e) international(e), qui travaillera notamment sur les aspects contextuels algériens, et plus généralement en équipe avec le PNUD et le CNES.

Livrables attendus et chronogramme :

Item	Nombre de jours* /date limite par Livrable	Fév -21	Mars -21	Avril -21	Mai -21	Nombre de jours travaillé s
1	Un plan d'action comportant les éléments clés à développer					3 Jours
2	Un rapport initial, qui viendra informer le rapport intermédiaire de l'expert(e) international(e)					12 Jours
3	Un rapport intermédiaire, dont l'approfondissement aura été permis par les échanges avec l'expert(e) international(e), le PNUD et le CNES.					10 Jours
4	La participation à un atelier de consultation et la contribution à la première version du rapport final.					5 jours
5	Finalisation du rapport final en collaboration avec l'expert(e) international(e), le CNES, et le PNUD.					5 jours
						35 Jours

3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

I. Qualifications académiques :

- Doctorat ou Master dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : Sciences Sociales, Développement, Droit, Médiation, Psychologie, Communication Non-Violente et autres techniques de dialogue, et Sciences Politiques ou équivalents.

II. Années d'expérience :

De préférence 10 ans d'expérience professionnelle et si possible 5 ans dans le domaine de la gestion des conflits, de la médiation, de la cohésion sociale ou d'un domaine connexe sont demandés.

III. Compétences :

Excellentes capacités d'analyse, de synthèse, rédactionnelle et à livrer des recommandations actionnables et stratégiques dans l'optique d'informer un exercice programmatique.

Connaissance approfondie du contexte algérien et de ses dynamiques sociales, économiques et politiques

Une parfaite connaissance de la langue française à l'écrit comme à l'oral est attendue. Une parfaite maîtrise de l'arabe est également attendue.

Une expérience préalable dans le domaine de la coopération internationale ainsi qu'une bonne connaissance du travail des Nations Unies serait un avantage.

Une connaissance d'outils comme la théorie du changement, la pensée systémique (*system thinking*) ou encore d'approches itératives comme la pensée créatrice (*design thinking*) sont appréciés.

Une capacité à travailler en équipe et notamment avec l'expert(e) international(e) est attendu.

Eu égard à la situation actuelle, marquée par le COVID-19 le ou la candidate devra être capable de proposer un plan de travail réaliste avec la possibilité que l'étude et les consultations doivent être réalisés entièrement à distance. Les consultations avec les différentes parties prenantes devant dans ce cas se dérouler à distance, une attention particulière sera donnée à la bonne maîtrise d'outils de communication à distance.

4. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION DE L'OFFRE

Les Consultants intéressés doivent soumettre les documents et renseignements suivants pour prouver leurs qualifications :

1. Offre :

(i) Expliquer pourquoi ils sont les mieux qualifiés pour ce travail.

(ii) Tout en prenant en compte les réalités actuelles (COVID-19), les candidat(e)s sont invités à fournir une brève méthodologie de la manière dont ils/elles approcheront et effectueront le travail (le cas échéant).

2. Offre financière
3. CV personnel, en y incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références.

5. OFFRE FINANCIÈRE

- **Contrat forfaitaire**

L'offre financière doit indiquer le montant total du forfait, ainsi que les modalités de paiement précises et mesurables (quantitativement et qualitativement) relatives aux résultats concrets (à savoir, si les paiements doivent être échelonnés ou versés en totalité à la fin du contrat). Les paiements sont fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence. En vue d'assister le service demandeur dans la comparaison des offres financières, le montant forfaitaire de chacune de ces dernières sera détaillé (y compris, les voyages, les indemnités journalières et le nombre de jours de travail prévus.)

Item	Livrables	Nombre de jours	Date échéance	Montant
1	Un plan d'action comportant les éléments clés à développer	3 Jours		
2	Un rapport initial, qui viendra informer le rapport intermédiaire de l'expert(e) international(e)	12 Jours		
3	Un rapport intermédiaire, dont l'approfondissement aura été permis par les échanges avec l'expert(e) international(e), le PNUD et le CNES.	10 Jours		
4	La participation à un atelier de consultation et la contribution à la première version du rapport final.	5 jours		
5	Finalisation du rapport final en collaboration avec l'expert(e) international(e), le CNES, et le PNUD.	5 jours		
		35 jours		

Voyage :

Sous réserve de faisabilité (COVID-19), tous les frais de voyage envisagés devront être inclus dans l'offre financière. Ils comprennent tous les déplacements pour rejoindre le lieu d'affectation ou le voyage de rapatriement. En général, le PNUD n'accepte pas des frais de voyage supérieurs au prix d'un billet en classe économique. Si le consultant individuel souhaite voyager en classe supérieure, il ou elle devra le faire en utilisant ses propres ressources. En cas de voyage imprévu, les frais de voyage, y compris les billets, les frais d'hébergement et les faux frais au départ et à l'arrivée, doivent être convenus, entre le service commercial et le consultant individuel concernés, avant le voyage, et seront remboursés.

6. ÉVALUATION

Les consultants individuels seront évalués comme suit :

2. Analyse cumulative

En utilisant cette méthode d'évaluation pondérée, un contrat sera attribué au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée comme étant, à la fois :

- a) *Efficace/conforme/acceptable, et*
b) *Comme ayant' reçu le score le plus élevé, déterminé à partir d'un ensemble prédéfini de critères techniques et financiers pondérés, spécifiques à la demande.*

** Poids des critères techniques ; 70*

** Poids des critères financiers ; 30*

Seuls les candidats qui obtiennent un minimum de XXX point seront pris en compte pour l'évaluation financière

Critère	Notation (max 70 points)
Doctorat ou Master dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : Sciences Sociales, Développement, Droit, Médiation, Psychologie, Communication Non-Violente et autres techniques de dialogue, Sciences Politiques et Relations Internationales. Licence-----0 point Master-----8 points Doctorat-----10 points	<i>Note maximale 10 Points</i>
Note méthodologique relative au contenu et l'approche à adopter pour l'exécution de la mission selon ses TDR. Présentation-----5 points Planification-----5 points Cohérence -----5 points Pertinence-----5 points	<i>Note maximale 20 Points</i>

Au moins 05 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des conflits, de la médiation, de la cohésion sociale ou d'un domaine connexe sont demandés. (Note max 15 points) Moins de 5 ans -----0 point Entre 05 et 10 ans-----10 points Plus de 10 ans-----15 points Une excellente connaissance de l'Algérie, de son contexte national et en particulier de sa situation sociale est attendue. (Note max. 15 points) 1 expérience -----5 points 2 expériences -----10 points 3 expériences et plus -----15 points Une expérience avérée dans l'analyse la synthèse des données et la préparation de rapports (Note max. 5 points) 1 expérience -----1 point 2 expériences -----3 points 3 expériences et plus -----5 points Une expérience préalable dans le domaine de la coopération internationale ainsi qu'une bonne connaissance du travail des Nations Unies serait un avantage. (Note max. 5 points) 1 expérience -----2 point 2 expériences -----3 points 3 expériences et plus -----5 points	<u>Note maximale 40 points</u>	
--	---------------------------------------	--

Annexe

Annexe 1- TERMES DE RÉFÉRENCE

Annexe 2- CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONSULTANTS INDIVIDUELS.

Annexe 3 - LETTRE DE SOUMISSION AU PNUD CONFIRMANT L'INTERET ET LA DISPONIBILITE DU PRESTATAIRE INDIVIDUEL (IC)